



Département de la Seine Maritime
 Arrondissement du Havre
 Canton d'Octeville sur Mer
 Commune de
 CUVERVILLE-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, Nicolas MICHEL, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Sylvain LEMESLE, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROBERT, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé représenté : M. David LAURENT, pouvoir à M. Nicolas MICHEL.

Absents excusés : M. Gaëtan DUPONT, Mme Vanessa GRENET, M. Baptiste REY.

Secrétaire de séance : M. Sylvain LEMESLE.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 8

DATE DE CONVOCATION : 12.08.2024

DATE D’AFFICHAGE : 12.08.2024

OBJET : Subventions 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire à l'article 65748 en section de fonctionnement.

Les subventions aux associations ne seront versées qu'après production du **contrat d'engagement républicain**.

ASSOCIATIONS	Subventions 2024
AFSEP	50,00 €
Agir avec Becquerel	50,00 €
AJC	800,00 €
APF France Handicap 76	50,00 €
AVRE 76	15,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Coop. Scolaire Ecole Saint Sauveur Emalleville	100,00 €
Croix Rouge de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
Harmonie de Gonneville	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
OLYMPIA'CAUX Football club	75,00 €
Secours Catholique (Gonneville La Mallet)	100,00 €
SNSM	100,00 €
Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
Société musicale de Criquetot-L'Esneval	100,00 €

SOUVENIR Français	20,00 €
Classe de découverte	2 000,00 €
Tickets sports	4 000,00 €

Sur la ligne « classes de découverte », seront payées les subventions aux parents des élèves de tout établissement scolaire, école, collège, lycée et assimilé, public ou privé, participant à une sortie scolaire de plus d'une journée à hauteur de 30 % de la somme laissée à la charge des familles, dans la limite de 120€ et à raison d'une sortie par année scolaire, sur présentation d'une attestation de présence de l'enfant à ce séjour établie par l'établissement scolaire.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 26 août 2024.

Pierre LEMETAIS
Maire de CUVERVILLE-EN-CAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602069-20240826-Delib2062414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2024

Affichage : 27/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

